

SUD ÉDUCATION

Le journal des syndicats et de la fédération Sud éducation

RENTÉE 2013 :

**Défendre
les
retraites
et
l'école
publique :
battons-
nous !**

Photo BT, 2010

éducation
Sud

Pour vous tenir au courant des luttes, de l'actualité syndicale,
www.sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

BAS LES PATTES DEVANT LES DROITS SYNDICAUX !

BRÈVE GÉNÉRALE...

LA PRINCIPALE DU COLLÈGE HENRI-GEORGES ADAM D'ANTONY CROIT POUVOIR S'AFFRANCHIR DES DROITS SYNDICAUX : RECTORAT ET TRIBUNAL ADMINISTRATIF LA DÉSAVOUENT !

Les luttes syndicales ont permis de gagner des droits. Le congé formation ouvrier en fait partie. Tout salarié peut en bénéficier. C'est le décret 84-474 du 15 juin 1984 qui en fixe les règles et elles sont simplissimes : la demande de stage se fait, un mois à l'avance, auprès du supérieur hiérarchique (Recteur dans le second degré, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale dans le premier degré) sous couvert de la hiérarchie directe. Si le Recteur ou le DASEN décident de refuser le stage, ils doivent l'avoir fait 15 jours avant le début du stage qui, sans nouvelles, est considéré comme accordé.

Ce n'est pas du goût de chefs que les droits syndicaux dérangent !

Au collège Henri-Georges Adam d'Antony, un congé de formation syndicale a été refusé par la Principale, alors qu'elle n'est pas habilitée à prendre un telle décision, laquelle relève du Recteur ; que sa décision a été prise hors délai et que le motif du refus est complètement fantaisiste : l'organisme de formation CEFI Solidaires ne serait pas agréé pour ce type de formation.

Dès qu'il a eu connaissance de cette décision, 9 jours avant le début du stage, le syndicat Sud éducation a appelé, plusieurs fois, Madame la Principale et a envoyé des mails avec les textes prouvant qu'elle s'était trompée en rejetant l'autorisation d'absence de notre camarade. La cheffe d'établissement n'a daigné répondre ni par téléphone, ni par écrit, méprisant de la même manière le droit, les personnels et leurs syndicats.

Un recours hiérarchique est introduit auprès du rectorat et, dans la foulée, un référé liberté est déposé au Tribunal Administratif en raison, d'une part, du caractère d'urgence de la situation et, d'autre part, de l'illegalité d'une décision portant atteinte à une liberté fondamentale, la liberté syndicale. Convoqués par le tribunal, les services du rectorat désavouent la principale, en accordant le stage, 2h30 avant l'audience. Le Tribunal Administratif confirme la décision du Recteur et condamne l'administration à verser quelques sous.

UN CHEF D'ÉTABLISSEMENT NE PEUT PAS FAIRE N'IMPORTE QUOI ; IL EST LUI AUSSI SOUMIS À LA LOI ! LES DROITS SYNDICAUX SONT FONDAMENTAUX ET NE S'USENT QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS. IL EST URGENT DE SE BATTRE POUR EN ACQUÉRIR DE NOUVEAUX.

Sud éducation Hauts-de-Seine



Fédération des
syndicats Sud éducation :
17, bd de la Libération
93200 Saint-Denis
Téléphone : 01 42 43 90 09
Fax : 01 42 43 90 32
e-mail :
fede@sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

**Joignez/
re-joignez nous**

Prenez contact avec
votre syndicat local
ou avec la fédération
sur notre site :
www.sudeducation.org

Encart jeté en aléatoire
pour certains destinataires

Journal trimestriel réalisé par
la fédération des syndicats Sud éducation

Numéro de CPPAP > 0418 S 06443
délivré le 04/12/08 jusqu'au 30/04/18

Prix > 1,5 €
Abonnements > 10 €

Dir. de la publication : A. Champeau

Imprimerie : Rotographie, Montreuil
Dépôt légal en cours

DÉFENDRE LES RETRAITES ET L'ÉCOLE PUBLIQUE : BATTONS-NOUS !

L'an dernier, nous nous demandions quand le changement arriverait. En cette rentrée 2013, force est de constater que ce changement n'est plus d'actualité mais que le gouvernement emboîte le pas de toutes les politiques libérales et d'austérité en Europe. Pire, en matière d'accueil des étrangers, le ministre Valls, jamais démenti, s'inscrit chaque jour davantage dans une logique d'expulsion et d'Europe forteresse. Cette rentrée ne montre donc aucune rupture avec la logique des gouvernements précédents.

AUCUNE RUPTURE AVEC LA LOGIQUE DES GOUVERNEMENTS PRÉCÉDENTS...

Après Balladur en 1993, Raffarin en 2003 et Fillon en 2010, c'est aujourd'hui Ayrault qui se propose d'inscrire son nom au tableau d'honneur de la régression sociale, alors que les socialistes avaient manifesté contre la réforme en 2010. Le 10 septembre 2013, dans tous les secteurs professionnels, des milliers de salariés ont rejoint la première grève nationale interprofessionnelle organisée contre ce gouvernement. Les responsables de la CFDT et de l'UNSA n'ont pas jugé bon d'appeler à la grève et l'ont même dénoncée... certainement au nom de l'indépendance syndicale. Pour faire céder le gouvernement et le MEDEF, il est indispensable que la mobilisation se renforce. Avec les syndicats de l'Union SOLIDAIRES, nous affirmons qu'il est possible et indispensable de revenir sur les précédentes réformes pour imposer la retraite après 37,5 annuités de cotisation, une retraite à 60 ans à 75% du plus haut salaire. Pour cela, il faut

RETRAITE À 60 ANS 37,5 ANNUITÉS DE COTISATION 75% DU PLUS HAUT SALAIRE

en finir avec toutes les décotes qui amputent les retraites et préparent la paupérisation d'une partie croissante de la population.

Améliorer les retraites c'est aussi améliorer la situation de l'emploi. Sur ce plan, les créations de postes stoppent l'hémorragie dans l'éducation nationale mais restent notablement insuffisantes et se font, de plus, au détriment des autres secteurs de la fonction publique. Le dispositif « plus de maître que de classes » par exemple, bénéficie d'une attribution au compte-gouttes et se traduit dans les départements les moins peuplés par cinq postes en tout et pour tout (à partager

avec le dispositif pour les moins de trois ans !). Pour les collèges et les lycées : 3770 postes supplémentaires sont à répartir entre plus de 11 000 établissements !

La seule réforme très visible du ministre Peillon sera donc pour cette rentrée celle des rythmes scolaires : une réforme qui dégrade les conditions de travail des personnels sans améliorer les conditions d'enseignement des élèves. Cette mesure que Sud éducation a dénoncée dans toutes les instances ministérielles renforce les inégalités entre les territoires et soumet les écoles aux aléas des politiques locales. Il y avait vraiment mieux à faire.

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES RENFORCE LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES ET SOUMET LES ÉCOLES AUX ALÉAS DES POLITIQUES LOCALES.

Dans le secondaire, la réforme du collège annoncée laisse craindre le retour à une différenciation qui réintroduira des hiérarchisations entre options et parcours qui favorisent la reproduction des inégalités sociales et culturelles. Les réformes du gouvernement précédent, rejetées par l'ensemble de la communauté éducative ne sont pas abrogées. Les conditions de travail continuent de se dégrader et la précarisation des personnels se trouve renforcée, comme est confirmée la réforme des lycées professionnels à laquelle vient s'ajouter la régionalisation de la carte des formations.

Au rayon des craintes pour l'avenir, le ministre nous annonce pour l'automne l'ouverture de discussions en vue de refondre les statuts des enseignant-es. La Cour des comptes lui a fourni toute une série de recommandations en la matière, (annualisation, hiérarchie partout, mobilité forcée, poste à profil pour tout le monde, affectation à la tête du client, salaires au mérite...) dont le ministre ne s'est en rien démarqué. Les projets ministériels prévoient en effet au collège une tripartition du temps des élèves qui pourrait être l'occasion de revoir à la hausse les maxima de service. De même dans le primaire, les obligations de service hebdomadaire des PE seraient désormais définies à 24 heures « en moyenne », ce qui introduirait la flexibilisation de leur temps de travail, soumis à l'arbitraire des DASEN.

RESTONS VIGILANTS ! EN 2013, L'HEURE EST NÉCESSAIREMENT AU RENFORCEMENT DU SYNDICALISME DE LUTTE : REJOIGNEZ SUD ÉDUCATION !

ENSEMBLE CONSTRUISONS NOS REVENDICATIONS : POUR NOS RETRAITES COMME POUR L'ÉDUCATION, EN 2013, LE VÉRITABLE CHANGEMENT DÉPEND DE NOS MOBILISATIONS !

p.4

RYTHMES SCOLAIRES

> Rentrée :
pataquès garanti

p.6

LYCÉE PROFESSIONNEL

> Une rentrée sous
les meilleurs auspices...

p.7

MAYOTTE

> L'indexation des salaires
des fonctionnaires

p.8

RETRAITES

> Combattre toutes
nouvelles régressions

p.10

STATUTS DES ENSEIGNANTS

> Contre la casse, des
revendications unifiantes

p.12

RÉSISTANCE ANTIFASCISTE

> Lyon : le collectif
de vigilance 69

p.14

INTERVIEW

> Le réseau
« Résistons Ensemble »

p.15

ASH : L'ÉCOLE POUR TOUS

> Pourquoi ?
Comment ?

Rythmes scolaires : rentrée 2013, pataquès garanti

RYTHMES SCOLAIRES



La réforme des rythmes scolaires va être appliquée à Paris et dans cinq communes de la Seine Saint Denis malgré des mobilisations massives voire historiques. Les amis politiques de Peillon ont voulu sauver sa peau, comme l'a explicitement exprimé Delanoë en réunion publique parisienne.

Nous avons dénoncé le peu d'ambition de la réforme et la supercherie du bien-être des enfants alors que la semaine des élèves de Paris et d'Aubervilliers sera ainsi rallongée : école du lundi au vendredi le matin de 8h30 à 11h30, deux après-midi comme avant jusqu'à 16h30 à Paris et 16h à Aubervilliers et deux après-midi jusqu'à 15h00 et 14h30

**RESPECTER LES RYTHMES
NATURELS DE L'ENFANT OU
CÉDER DEVANT LES LOBBYS
DU TOURISME ?**

respectivement pour ces deux villes. Concrètement, les enfants passeront plus de temps à l'école qu'avant grâce à cette réforme qui prétendait respecter leur rythme naturel... Elle s'accorde en fait surtout avec les lobbys du tourisme.

Nous nous battons encore et toujours contre la détérioration des conditions de travail de tout-es les travailleur/euses de l'éducation.

EN SEINE SAINT-DENIS...

Le directeur académique qui n'a pas hésité à valider des rythmes scolaires dérogatoires sur la base de Projets Éducatifs Départementaux

Territoriaux (PEDT) qui n'existent pas, s'assoit sur le statut des enseignant-es en annualisant la totalité de leur temps de travail. La nécessité de continuité du service public, primant selon lui, sur les statuts !

Dans un département où c'est peu de dire que l'État n'assume pas cette fameuse continuité du service public, notamment sa responsabilité en matière de remplacement avec des milliers de journées non remplacées, faire porter cette responsabilité aux personnels en remettant en cause leur statut relève d'un cynisme absolu.

Ainsi, il compte faire travailler les remplaçant-es à Zone d'Intervention Limitée (ZIL) et les brigades intervenants sur plusieurs communes qui n'ont pas les mêmes horaires, plus que les 24 h réglementaires devant élèves. En effet, au sein d'une même commune ou d'une même circonscription, il peut y avoir des horaires différents d'une école à l'autre. Certains ZIL pourront faire jusqu'à 28 h devant élèves par semaine (+ les Activités Pédagogiques Complémentaires).

Ces heures seront récupérées à la fin de l'année scolaire, dans le flou le plus total.

A PARIS...

Pour les travailleur/euses dépendant de la ville de Paris, les promesses fallacieuses de promotion de la mairie se traduisent par la création d'une nouvelle catégorie : les animateurs-rices Responsables Éducatifs Ville (REV !) sont en exclusivité nationale des personnels de catégorie C+. Ni catégorie C, ni B mais une nouvelle catégorie pour faire miroi-

ter qu'il y a valorisation. Pour les Agents Territoriaux de Service en Ecole Maternelle (ATSEM), d'un coup de baguette magique ils-elles doivent maintenant animer des groupes de 14 enfants avec un projet pédagogique pour la rentrée. Beaucoup d'autres dysfonctionnements apparaissent déjà : des ateliers reprenant explicitement des activités scolaires en maternelle, les injonctions du DASEN du 1er juillet sur les directeur/trices pour savoir où seront les enfants le mardi de la rentrée à 15h00, heure cruciale de passation des responsabilités entre la ville et l'État, ou encore des pressions pour libérer les classes aux animateur/trices de l'Aménagement des Rythmes Éducatifs (ARE), des surcharges de travail pour les personnels d'entretien... Outre la préparation dans les écoles, les personnels administratifs du rectorat chargés de la mise en place concrète de la réforme s'arrachent les cheveux pour gérer les temps partiels dont les attributions ont été faites en catastrophe par un rectorat dépassé par les contraintes légitimes des personnels et des écoles.

En Seine Saint Denis, faute de moyens et de personnels suffisants, les communes vont recourir massivement à la précarité en faisant appel à des emplois d'avenir, qu'elles ont l'intention de former en deux mois !

Elles comptent aussi sur la « collaboration » des enseignant-es pour assumer une réforme à laquelle ils et elles se sont massivement opposés, en leur demandant de participer aux activités périscolaires et/ou en laissant leur salle de classe parce qu'il n'y a pas assez de locaux. La commune d'Aubervilliers

veut même recruter les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) pour l'accompagnement des enfants handicapés en leur faisant signer des contrats sans mention de leurs horaires de travail et sur la base d'une rémunération inconnue jusqu'ici.

À tous les niveaux, les personnels subissent déjà les conséquences néfastes de cette réforme sur le travail et sur leur organisation personnelle. C'est encore une fois sur la conscience professionnelle de tout-es les travailleur-ses que l'administration compte pour faire que les écoles et le périscolaire tournent malgré le grand foutoir national.

EN SEINE SAINT DENIS, LA SITUATION SERA AGGRAVÉE PAR LA PÉNURIE DE POSTES D'ENSEIGNANT-ES QUI S'ANNONCE ENCORE PLUS CATASTROPHIQUE QUE LES ANNÉES PRÉCÉDENTES PUISQU'IL MANQUERA DANS LE 1ER DEGRÉ, 300 POSTES À LA RENTRÉE.

DANS LES LUTTES...

Au niveau syndical parisien, cette lutte a été menée par une intersyndicale au complet où ce sont les plus « réformards » des syndicats (UNSA, SNUIPP) qui ont dû s'aligner sur les positions sudistes d'abrogation du décret. Nos interventions lors des réunions publiques et nos propositions d'actions ont été les plus revendicatives pour contrer les coups de force du rectorat. Nous avons aussi proposé un stage pour ne pas être présent-es à la journée de réunion voulue par le rectorat

pour la mise en place de l'ARE et nous sommes aujourd'hui les seul-es à reprendre les décisions votées en assemblée de grève à la rentrée. Dans les écoles, cette ligne claire de lutte et de respect des décisions des personnels en lutte a eu du succès et, bien que les AG aient été souvent matraquées par un discours républicain distillé par FO, ce mouvement a permis à Sud éducation de s'affirmer sur Paris dans le premier degré auprès de tous les personnels. Si aujourd'hui, l'intersyndicale se défile et ne respecte pas les derniers votes d'assemblée, c'est bien Sud éducation qui appelle à la grève le mercredi 4 septembre et a posé un préavis pour toute la semaine de la rentrée permettant à de nombreuses écoles encore en lutte de renvoyer massivement des déclarations d'intention de grève et de se mettre en mouvement pour la première semaine de classe où s'appliquera cette réforme. Tout au long de l'année, nos militant-es ont porté la dimension intercatégorielle nécessaire à cette lutte. C'est par nos militant-es que se sont tenues des réunions de luttes avec tous les personnels, c'est notre discours qui a permis de casser le petit jeu de la mairie cherchant à les personnels municipaux et les personnels relevant de l'Éducation nationale.

En Seine Saint Denis, après une année plutôt chaotique et divisée, l'intersyndicale 1er et 2nd degré Sud éducation, CGT éducation et FSU appelle à la grève le 19 septembre dans le 1er et le 2nd degré, sur la question des moyens dans les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels mais aussi pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

En complément de cette lutte de terrain, notre fédération au niveau national et localement, Sud éducation Paris, avec d'autres syn-

dicats parisiens du premier degré et Sud éducation Créteil en Seine Saint Denis, engageant un combat juridique avec des recours sur le fond et en référé contre le ministère et les collectivités locales qui mettent en place le décret Peillon sans même consulter les comités hygiène, sécurité, conditions de travail (CHSCT) et en s'attaquant au statut des personnels. Nous attendons encore à l'heure qu'il est les décisions du TA sur le référé suspension concernant le règlement départemental, entérinant les nouveaux horaires dont la procédure de modification n'a pas été respectée.

À ce stade de la mobilisation, le passage en force de la réforme voit se confirmer les dérives que nous avons dénoncées. Les employeurs (État et CT) accentuent ainsi les pressions hiérarchiques, transforment les promesses de recrutement en vagues de précarisation, ouvrent la porte à la privatisation de services relevant du public : animation et nettoyage notamment. Le projet éducatif départemental territorial ouvre grand la porte à l'entrée des collectivités territoriales sur le champ des prérogatives éducatives nationales et instaure une inégalité inévitable sur le territoire. Les 20 % des communes ayant validé l'ARE seront le théâtre du grand foutoir de cette réforme et nous serons là pour dénoncer les dysfonctionnements à tous les niveaux, nous serons là pour reprendre la mobilisation pour que ce décret soit abrogé et que les 80 % de communes qui ne l'ont pas appliqué soient encore plus nombreuses en 2014.

Sud éducation Créteil
et Sud éducation Paris

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES...



NEUILLY

TRIFOUILLY

Montage Cailleton

ACADÉMIE DE CAEN :

860 élèves ayant demandé le LP au premier tour restent sans solution. Avant vérification des listes et désistements, il ne reste que 60 places de libre. Que vont devenir les élèves non-affectés ? Comment peut-on fermer des sections alors que de nombreux élèves demandent à continuer leurs études en LP ?

Dans cette même académie, la DHG globale prévoyait une augmentation de 7 postes. En réalité 14 seront supprimés pour la rentrée 2013. La réduction des PLP entreprise sous Sarkozy continue...

ACADÉMIE DE POITIERS :

En Lycée, des classes à 36 élèves ! Comment lutter contre le décrochage ?

ACADÉMIE DE MONTPELLIER :

Gel de sections en juin 2013, fermeture à la rentrée 2014 !

ACADÉMIE DE CRÉTEIL :

Il manque 2000 heures selon les référentiels des Bac Pro. Le décrochage est évalué à 20% par le rectorat qui utilise cette donnée pour réduire les moyens octroyés aux établissements à cette hauteur.

Une section de LP sera fermée pour permettre le maintien d'une classe de lycée technologique.

ACADÉMIE DE LILLE :

Parcours mixés et volonté de mise en place de l'alternance de plus en plus affirmée, comme en Charente.

DANS TOUTES LES AUTRES ACADÉMIES :

Le nombre de personnels précaires et intervenants sans formation augmente sous toutes ses formes : contractuel-les, vacataires, stagiaires 15 heures, admissibles au concours enseignant 6 heures, étudiant-es en stage, emploi avenir professeur...

Une mission supplémentaire devrait s'ajouter à chaque PLP en poste, le tutorat de stagiaires, contractuel-les... Comment vont-ils faire si on oppose un refus massif ?

Injection de 10000 contrats aidés dans l'Éducation nationale limités à 24 mois, et suppression de 2000 postes d'assistant-es d'éducation (ex surveillant-e) qui bénéficiaient déjà d'un contrat moins favorable que celui des MISE pour assurer leur poursuite d'études.

Certaines sections ne reçoivent aucune demande d'élèves : la disparition des missions du service d'orientation ne permet plus de les informer !

Comme d'hab... Une rentrée sous les meilleurs auspices dans les LP

TOUS CES EXEMPLES SONT EN CONTRADICTION AVEC CERTAINS DES OBJECTIFS DE LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE QUI PRÉTEND :

- "permettre à tous de réussir dans le second degré et de s'insérer dans la vie professionnelle dans les meilleures conditions" ;

- "La mobilisation de toute la communauté éducative en lien avec les collectivités locales et les représentants du monde professionnel, devra permettre à terme, de proposer une solution à chaque jeune en situation de décrochage" ;

- "redonner aux élèves les plus en difficulté le goût de l'école et de mieux les accompagner dans la préparation de leur choix en matière d'orientation en leur proposant éventuellement un tutorat. Les enseignants devront être mieux associés au repérage des signes annonciateurs du décrochage, notamment l'absentéisme" ;

- "la possibilité de laisser aux parents le choix de la voie d'orientation en fin de 3ème sera expérimenté-e dans quelques académies à la rentrée 2013"

- "chaque académie devra engager une action forte pour **faire mieux connaître et valoriser la voie professionnelle**, en partenariat avec les conseils régionaux. Cette action pourrait notamment se traduire par l'identification, à terme, d'au moins un **campus des métiers et des qualifications par académie, qui donnera lieu à un appel à projet spécifique**. Symboles de la qualité des enseignements et des formations et de **la compétitivité économique de la région**, les campus des métiers regrouperont sur un lieu unique et autour de lui des acteurs divers, dans un partenariat renforcé de formation : les lycées professionnels ou polyvalents (qui peuvent être des lycées des métiers), des centres de formation d'apprentis, des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de formation initiale et continue, des entreprises et des laboratoires de recherche."

- "Les travaux sur la carte des formations professionnelles, en anticipation des modifications introduites par le projet de loi sur la refondation de l'école de la République, devront donner lieu à un travail de concertation renforcée et permanente avec les Régions."

RIEN NE CHANGE. CERTAINS PHÉNOMÈNES S'ACCELÈRENT : RÉGIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET MISE EN LIEN ÉTROIT AVEC L'ÉCONOMIE RÉGIONALE, DIMINUTION ET PRÉCARISATION DES MOYENS... TOUT CE QUE LA FÉDÉRATION SUD ÉDUCATION DÉNONCE DEPUIS DES ANNÉES EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ.

Participation active et moteur de Solidaires Mayotte, seule organisation à avoir soutenu jusqu'au bout les revendications unitaires face au ministère de la fonction publique

La fonction publique, à Mayotte, indexée à l'austérité et à l'héritage colonial

MAYOTTE A ATTENDU 35 ANS POUR BÉNÉFICIER, À NOUVEAU, DE L'INDEXATION DES SALAIRES ! CETTE ANNÉE, LE GOUVERNEMENT A ÉTÉ CONTRAINT DE LÂCHER DU LEST ET DE METTRE EN PLACE L'INDEXATION DES SALAIRES DES FONCTIONNAIRES EN POSTE À MAYOTTE.

Photo Norbert Verneau, Sud éducation Mayotte

L'INDEXATION, UNE PROMESSE ÉLECTORALE.

Il aura fallu l'élection présidentielle de 2012 et la pêche aux voix des mahorais-es pour que le candidat Hollande fasse, enfin, la promesse d'une indexation. Pourtant, l'officialisation de la départementalisation, en 2011, et de son pacte « empoisonné » n'avait pas prévu cette incontournable mesure. Preuve là encore que la majorité de la classe politique mahoraise ne défendait que ce que l'État français était prêt à concéder, sans trop de frais.

● Malgré les promesses, le gouvernement n'a jamais publié le gênant rapport des experts sur l'indexation à Mayotte.

● Malgré le rejet par l'ensemble des syndicats de l'île, des propositions sur le taux, l'échéancier, l'exclusion des contractuel-es et les mesures indemnitaires d'attractivité, le gouvernement a refusé toute négociation et accord sur ces points.

● Le gouvernement a refusé de reconnaître que la vie est plus chère et difficile à Mayotte qu'à La Réunion. Il impose donc un prétendu « taux de droit commun », en dessous de ce qui est déjà pratiqué pour certaines catégories de fonctionnaires, déjà indexés, sans tenir compte des spécificités du territoire.

● Il impose un échéancier de 5 ans (5% en 2013, 5% en 2014, puis 10% sur les trois années suivantes), avec l'austérité comme seul argument pour justifier une telle discrimination.

● Il reconnaît, enfin, que le territoire bat des records pour le pourcentage de contractuel-les dans les services publics mais refuse

qu'elles et ils en bénéficient. Il reconnaît aussi la nécessité de résorber cette précarité mais refuse un plan de titularisation spécifique à Mayotte.

ALORS À QUI DOIT-ON L'INDEXATION?

Ce n'est sûrement pas au gouvernement qui n'a songé qu'à gagner du temps depuis un an pour éviter de payer le « juste » prix. Ce ne sont pas non plus aux élu-es mahorais-es, plus prompt-es à calmer les vellétés des syndicats qu'à défendre les revendications de la rue, plus unitaires que jamais. Ce ne furent malheureusement pas aux centrales syndicales, car même si certaines peuvent revendiquer d'avoir joué un rôle moteur dans les grèves de 2007, aucune ne peut s'estimer satisfaite de ce que le gouvernement a imposé. Si l'indexation a été obtenue, c'est grâce à la très forte mobilisation, depuis 2007, des fonctionnaires et notamment des professeur-es des écoles.

Il paraissait évident que les syndicats de la fonction publique ne devaient pas rater, là, l'occasion de concrétiser cette revendication par une victoire symbolique. Mais, le 10 juin dernier, lors de la parodie de « concertation » avec le Ministère de la Fonction Publique et malgré une intersyndicale (regroupant Cgt, Cfdt, Solidaires, Fsu, Fo, Cgc, Saem), engagée sur une plate-forme commune, toutes les organisations syndicales, se disant « raisonnables », à l'exception de Solidaires, ont abandonné en pleine réunion la plateforme et la légitime exigence d'un taux de 115%. Toutes les organisations, hormis Solidaires ont soutenu la proposition du PS, partagée par l'Unsa, de se satisfaire de la demande

d'un taux plafonné à 53%, calqué sur celui de La Réunion. Malgré cela, le Ministère a maintenu sa position.

Aujourd'hui les mahorais-es n'ont que des miettes, l'attractivité du territoire dans les secteurs déficitaires ne sera pas assurée, et même les centrales syndicales qui se sont rangées au discours « raisonnable », ont dû, vite, déchanter devant l'intransigeance du gouvernement.

LES MAHORAI-ES COMPTENT SUR SUD ÉDUCATION ET LES SYNDICATS SOLIDAIRES POUR POURSUIVRE LA LUTTE.

Sud éducation a maintenu, depuis 2007, la revendication d'une indexation à 115%, l'annulation des décrets de 1996, utilisés pour « justifier » le non-renouvellement, par l'administration, des gêneuses et gêneurs ainsi que les inégalités entre fonctionnaires, basées sur leur origine. La constance dans ses positions et la ferme conviction que seule une démarche unitaire permettrait d'obtenir une indexation équitable, a permis, d'abord, de fédérer Solidaires Mayotte, puis, une majorité de centrales syndicales autour d'une plateforme commune.

Cette union sans précédent et la combativité des agents publics auraient dû nous mener à la victoire. Si le gouvernement a pu passer en force, ce n'est sûrement pas faute de mobilisation et encore moins à cause des revendications contenues dans la plateforme unitaire. Le combat continue et les mahorais-es peuvent compter sur Sud éducation et les syndicats Solidaires.

Sud éducation Mayotte.

Retraites : combattre toute nouvelle régression

Pas 1 jour de +
Pas 1 euro de -

Dossier élaboré par
Sud éducation Loire

RETRAITES

LE GOUVERNEMENT PROGRAMME UNE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE LES RETRAITES : POURSUITE DE LA LOI FILLON, AUGMENTATION DE LA DURÉE DE COTISATION JUSQU'À 43 ANNUITÉS, BAISSÉ DES PENSIONS ET DES SALAIRES. IL N'Y A AUCUNE RAISON D'ACCEPTER UN QUELCONQUE RECU. LE « PROBLÈME DU FINANCEMENT » DES RETRAITES EST LARGEMENT FICTIF ET IL S'AGIT AVANT TOUT D'UNE QUESTION DE RÉPARTITION DES RICHESSES. IL NOUS FAUT CONSTRUIRE LA MOBILISATION LA PLUS LARGE POUR STOPPER LES RÉGRESSIONS SOCIALES ET CHANGER LES RAPPORTS DE FORCE.

Pas un jour de plus !

L'unique argument rabâché pour défendre un nouvel allongement des cotisations est que nous devrions travailler plus longtemps puisque l'espérance de vie augmente. Pourtant :

● **L'allongement de la vie dure depuis 250 ans et n'a pas empêché le progrès social.** Si nous avons suivi le « *vivre plus, donc travailler plus* », il n'y aurait jamais eu aucune réduction du temps de travail, aucun congé payé, aucune baisse de l'âge de la retraite.

● **Avec 5 millions de chômeur/euses, toute augmentation du temps de travail est indécente.** Il faut réduire le temps passé au travail (par semaine, par an, et au cours d'une vie) pour travailler moins, tou-tes, et mieux.

● **L'espérance de vie en bonne santé commence à reculer depuis quelques années.** Les conditions de travail se dégradent, de nouvelles maladies apparaissent. Les années les plus dures au travail sont les dernières. Les

meilleures années de retraites sont celles du début. Augmenter la durée du travail réduirait la *durée* et la *qualité* de nos retraites (et de nos vies !)

● **Allonger la durée de cotisation, c'est baisser les pensions.** Les contre-réformes depuis 1993 ont réduit les pensions de plus de 30 %. La moitié des salarié-es est hors emploi en partant à la retraite et l'augmentation des annuités exigibles ne modifie pas la durée réelle de cotisation : la durée moyenne cotisée est de 31 ans et la durée moyenne validée de 37,75. Augmenter la durée de cotisation attendue, c'est creuser l'écart entre annuités exigibles et annuités cotisées et ainsi baisser les pensions, phénomène amplifié par les décotes.

● **Allonger la durée de cotisation, c'est accentuer les inégalités femmes/hommes.** La différence des salaires entre femmes et hommes est déjà en moyenne de 27 % ; pour les pensions elle s'élève à 33 %. Les femmes validant en moyenne 12 trimestres de moins, toute augmentation des annuités aggraverait ces inégalités de la vie professionnelle et des retraites, à l'encontre desquelles le gouvernement n'envisage aucune réponse sérieuse.

Pas un euro de moins !

Aujourd'hui déjà, 40% des retraité-e-s vivent, se logent et se nourrissent avec moins d'un SMIC. Une femme retraitée sur 3 touche une pension inférieure à 700 euros par mois. Outre l'augmentation de la durée de cotisation, qui ferait baisser les pensions, le gouvernement projette d'augmenter les cotisations sociales des employeurs comme des salarié-e-s, « à égalité » (0,15 % en 2014, puis 0,05 point en 2015, 2016 et 2017, soit 0,3 point à l'arrivée). Sous des faux airs de justice et de mesure « équilibrée », majorer les cotisations salariales reviendrait à baisser le salaire net des actifs/ves afin d'augmenter le moins possible les cotisations patronales. Et encore, pour les cotisations patronales, le MEDEF a obtenu en compensation une baisse des cotisations pour la branche « famille », qui baisseraient d'autant, voire plus ! Le projet du gouvernement revient ainsi à faire payer trois fois les salarié-e-s : des revenus plus bas pendant leur activité, une durée de travail plus longue, des pensions diminuées.

Il y a plus de retraités et c'est un progrès. Les retraites, c'était 5% du PIB (produit intérieur brut) en 1960, 10% en 1980, 13% aujourd'hui... Il n'y a pas lieu de s'interdire l'augmentation de cette part... en prenant l'argent où il s'accumule ! Selon les prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites, il y aura un pic de déficit en 2020 (avec 20 milliards annuels), puis un retour à l'équilibre vers 2035. 20 milliards à trouver par an, c'est 1 point de PIB : c'est comparable au crédit d'impôt offert sans contreparties aux entreprises en novembre 2012 avec le « Pacte de compétitivité ». La fraude fiscale, c'est 80 milliards par an.

AUGMENTER LES COTISATIONS PATRONALES

● **Il faut remettre en cause exonérations et allègements de cotisation** ; elles ont prouvé leur inefficacité. L'exonération sur les stock-options coûte 3 milliards par an. Avec celles qui sont liées à l'intéressement et à la participation, on arrive à une perte comprise entre 6 et 8,3 milliards. Et ne sont pas comptées ici les exonérations sur les bas salaires, les zones franches, etc.

● **Les cotisations patronales peuvent augmenter en diminuant les dividendes.** Le taux de cotisation patronale n'a pas bougé depuis 1980, alors que les cotisations salariales ont augmenté. Ce qui coûte cher aux entreprises, c'est d'abord le coût du capital. En 30 ans, la part des dividendes versés aux actionnaires a triplé (94 milliards par an environ).

● **Il faut élargir l'assiette des cotisations patronales** : le patronat a multiplié les substituts pour ne pas augmenter les salaires et individualiser la rémunération : dividendes, intéressement, stock-options, bonus...

Les cotisations devraient être élargies à l'ensemble des revenus distribués par les entreprises.



EN FINIR AVEC LES POLITIQUES LIBÉRALES

Le déficit de 20 milliards pour 2020 est la conséquence des politiques d'austérité. Nous ne sommes pas responsables de la crise du capitalisme ; ce n'est pas à nous de la payer. Le financement de la protection sociale est grevé par le chômage et les bas salaires, autant de cotisations en moins. Il faut créer des emplois socialement et écologiquement utiles, réduire le temps de travail, augmenter l'emploi public, développer les services publics et créer ceux qui manquent alors que le gouvernement se vante de faire mieux que ses prédécesseurs pour la réduction des dépenses publiques. De même, la poursuite du gel des traitements des fonctionnaires comme le refus d'augmenter significativement le SMIC serviront de prétexte au patronat pour continuer une politique globale de gel des salaires.

IL N'Y A PAS DE « PROBLÈME DES RETRAITES » ; IL Y A L'URGENCE D'UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES ET D'UNE ALTERNATIVE SOCIALE !

Quelle mobilisation ?

Nous devons tirer les bilans des luttes précédentes si nous voulons empêcher les régressions programmées. Il faut, pour développer la mobilisation, s'appuyer sur les journées de grève et manifester le plus massivement. Mais il ne suffit pas de montrer son désaccord. Il faut créer un véritable rapport de force, par la construction d'une grève interprofessionnelle reconductible bloquant le fonctionnement de l'économie et des institutions, seule à même de faire plier les pouvoirs. Chaque secteur doit y prendre sa part. À Sud éducation, dans notre champ professionnel, avec Solidaires, notre union syndicale interprofessionnelle, nous y mettrons toutes nos forces.

NI AUJOURD'HUI, NI EN 2020 !

Pour essayer de tuer dans l'œuf la forte mobilisation qui s'annonçait, le gouvernement a finalement renoncé à allonger dès maintenant la durée de cotisation. Mais c'est reculer pour mieux sauter, puisqu'il maintient l'augmentation des annuités prévues par la loi Fillon jusqu'en 2020, et il programme en plus la poursuite de cet allongement après 2020 pour aller jusqu'à 43 annuités pour une retraite à taux plein ! Cela doit renforcer notre détermination à créer le rapport de force : par nos luttes, empêchons toute régression pour aujourd'hui ou pour demain, imposons l'abrogation des contre-réformes de la droite et la satisfaction de nos revendications.

UN APPEL UNITAIRE

« Ensemble, défendons nos retraites ! » : Attac et la Fondation Copernic ont lancé un appel soutenu par des représentant-es d'organisations de diverses sensibilités associatives, politiques et syndicales (Solidaires et les syndicats SUD, la FSU, des fédérations CGT...). Il peut être le cadre de la création de collectifs unitaires locaux pour mener des initiatives de sensibilisation et développer une large mobilisation populaire.

Appel à signature sur www.retraites2013.org



LES REVENDICATIONS DE SOLIDAIRES

RÉDUIRE LES INJUSTICES ET LES INÉGALITÉS SUPPOSE D'ABROGER LES CONTRE-RÉFORMES DEPUIS 1993 POUR :

- DÉFINIR L'ÂGE LÉGAL POUR UNE RETRAITE À TAUX PLEIN À 60 ANS ;
- SUPPRIMER LA DÉCOTE ET RAMENER LA DURÉE DE COTISATION À 37,5 ANNUITÉS ;
- INDEXER LES PENSIONS SUR LES SALAIRES.

POUR FINANCER LES RETRAITES, IL FAUT AUGMENTER LES COTISATIONS PATRONALES ET :

- ABROGER LES MESURES D'EXONÉRATION ET D'ALLÈGEMENT DES COTISATIONS ;
- AUGMENTER LEUR TAUX ;
- ÉLARGIR LEUR ASSIETTE À L'ENSEMBLE DES REVENUS DISTRIBUÉS PAR LES ENTREPRISES.

Contre la casse des statuts et la dégradation des conditions de vie, **DES REVENDICATIONS UNIFIANTES**

DE TOUTE PART, LA CASSE DES STATUTS DES ENSEIGNANT-ES DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS EST PROGRAMMÉE. CELA AU NOM DE CONSTATS QUI PEUVENT ÊTRE VRAIS (PRISE EN COMPTE DE NOUVELLES DIMENSIONS DU MÉTIER, CHARGE DE TRAVAIL ACCRUE, ETC.) MAIS QUI SONT UTILISÉS FRAUDULEUSEMENT POUR LÉGITIMER UNE DESTRUCTION DES GARANTIES QUI EXISTENT AUJOURD'HUI. SUD ÉDUCATION ENTEND MENER LA BATAILLE POUR RÉSISTER À TOUTES LES RÉGRESSIONS ET PORTER DES ALTERNATIVES.

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES – FEU SUR LES STATUTS DES ENSEIGNANT-ES !

La Cour des comptes a publié en mai un rapport, « *Gérer les enseignant-es autrement* ». Il recommande de graves remises en cause des statuts, conditions de travail, modes de rémunération et d'affectation des enseignant-es des 1er et du 2nd degrés : annualisation, toutes et tous remplaçant-es, hiérarchie partout, service au bon vouloir des chefs locaux, polyvalence au collège, mobilité forcée inter-degrés, poste à profil pour tout le monde, affectation à la tête du client, salaires au mérite... V. Peillon a réagi : il a exprimé des désaccords avec la Cour des comptes uniquement sur l'analyse des moyens. Sur le reste, il a rappelé « *l'ouverture de discussions à l'automne prochain* » sans prendre aucune distance avec les préconisations du rapport.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET CASSE DES STATUTS DES ENSEIGNANT-ES DU PRIMAIRE

Avec la réforme des rythmes et l'organisation du temps scolaire, variable d'une école à l'autre, les professeur-es des écoles (PE) remplaçant-es ou sur poste fractionné pourraient être amené-es à assurer davantage que 24 heures de classe. Comme c'est contradictoire avec les statuts, le ministère projette de modifier le décret n°2008-775 fixant les obliga-

tions de service des enseignant-es du 1er degré pour la rentrée 2014 : il entend définir les obligations réglementaires de service hebdomadaire des PE à « *24h en moyenne, avec récupération* ». Ce qui est programmé, c'est donc une flexibilisation du temps de travail des PE, soumis à l'arbitraire des DASEN. Le projet du ministère indique en effet que « *Le calendrier de récupération des heures relève du DASEN en fonction des nécessités de service. La récupération sur les périodes de pics de remplacement serait proscrite.* » Ce n'est pas aux PE de faire les frais d'une réforme bricolée sans cohérence !



RÉFORME DU COLLÈGE ET CASSE DES STATUTS DES ENSEIGNANT-ES DU SECONDAIRE

Le ministère a dévoilé au printemps un axe essentiel de son projet de réforme du collège : la séparation du temps des élèves en trois parties : un tronc commun ; des enseignements complémentaires différenciés ; des activités de renforcement (soutien, tutorat, aide personnalisée...). Outre ce que cela implique quant à la défense du collège unique (un tronc commun, cela veut dire des branches distinctes : les différenciations sont notamment le biais par lequel se réintroduisent des hiérarchisations entre options et parcours qui favorisent la reproduction des inégalités sociales et culturelles), la tripartition du temps des élèves est un instrument de la casse programmée des statuts : elle sera l'occasion de revoir à la hausse les maxima de service, sous prétexte par exemple qu'une heure « d'encadrement » d'activités de renforcement ne pourrait être comptée comme une heure de classe...

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS ?

Tout converge vers une logique absurde : « compenser » le travail supplémentaire et les contextes plus difficiles par de petites indemnités financières. La Cour des comptes, constatant que nombre de missions n'ont jamais été comptabilisées dans le temps de tra-

vail des enseignant-es, propose de multiplier les primes variables selon les contextes et le « mérite ». De même, l'instauration d'une indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves (ISAE) de 400 euros par an – pour les PE en poste dans les écoles – entend rémunérer des tâches jusqu'ici non comptabilisées.

Bien entendu, il n'y a pas de raison que les PE aient un traitement différencié en la matière par rapport aux certifié-es et agrégé-es, ce que le protocole est loin de supprimer puisque l'indemnité des PE est très inférieure à l'ISOE (cette aumône à un euro par jour – 400 euros par an, c'est 1,09 euros par jour – sonne comme une nouvelle marque de mépris envers les PE).

C'est le principe même de ces réponses indemnitaires qui n'est pas acceptable. Il s'inscrit dans une logique d'heures supplémentaires et d'augmentation du temps de travail. Avec un défaut supplémentaire : les indemnités et les primes ne comptent pas dans le calcul des retraites. C'est doublement perdant pour les personnels et pour la société, à l'envers du nécessaire *travailler moins pour travailler tou-te-s et vivre mieux*.

Nos revendications sur les salaires doivent être portées sans gêne, elles sont légitimes : c'est la répartition inégale des richesses qui provoque des salaires insuffisants, c'est aux profits et aux rémunérations des patron-es, des actionnaires et des rentier-es qu'il faut s'attaquer. Les revendications sur les modalités de la compensation des tâches supplémentaires et de la pénibilité doivent être radicalement distinguées des revendications salariales, qui ont leur légitimité propre, mais qui relèvent d'une autre bataille : celle du partage des richesses.

COMPENSER PÉNIBILITÉ ET TÂCHES SUPPLÉMENTAIRES PAR DES RÉDUCTIONS DE SERVICE

Si on sort des logiques qui prévalent dans l'idéologie dominante, un certain nombre de réponses s'imposent avec une assez grande évidence :

- **s'il y a du travail supplémentaire - qu'il s'ajoute par l'attribution de nouvelles tâches ou qu'on reconnaisse enfin des tâches effectuées et jusqu'ici niées - il faut réduire le temps dédié aux autres tâches ;**

- **s'il y a une pénibilité particulière, il faut modifier l'organisation et les conditions du travail pour l'annuler ou la réduire, et si la pénibilité est irréductible à ces transformations, il faut diminuer le temps de travail pour la compenser.**

L'argent ne compense ni la fatigue, ni le stress, ni les maladies liées aux conditions et à la charge du travail. Le *burn out* existe chez les cadres les mieux rémunéré-es. C'est sur le terrain des conditions de travail qu'il faut compenser des problèmes liés aux conditions de travail, et non en le déplaçant sur le terrain des rémunérations.

SUD ÉDUCATION REVENDIQUE :

- **UNE AUGMENTATION UNIFORME DES SALAIRES :**

+ 400 euros par mois pour tous les salaires jusqu'à un plafond de 3000 euros, pour réduire l'éventail des rémunérations, avec un salaire minimum porté immédiatement à 1700 euros et l'indexation des salaires sur l'inflation pour garantir le maintien du niveau de vie des personnels en activité et à la retraite ; nous combattons toute rémunération « au mérite » et toute évolution différenciée des carrières ;

- **LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL AVEC LA SEMAINE DE 32 HEURES SANS PERTE DE SALAIRE NI FLEXIBILITÉ,**

réduction du temps de travail qui doit se décliner effectivement par la diminution des obligations de service pour les catégories qui, comme les enseignant-es, n'ont pas bénéficié des lois sur les 39 ou sur les 35 heures ; nous défendons la définition du temps de travail par des maxima hebdomadaires de service sans annualisation ;

- **L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL,**

en commençant par la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition légale de seuils maxima pour les groupes, la prise en compte de la pénibilité, de la souffrance au travail, des risques psychosociaux et de la médecine de prévention : voir à ce sujet le site de notre campagne fédérale « *Et voilà le travail !* » : www.travail.sudeducation.org ;

- **LA COMPENSATION, PAR DES RÉDUCTIONS DE SERVICE, DES TÂCHES SUPPLÉMENTAIRES ET DE LA PÉNIBILITÉ,**

liées à certaines fonctions et à certains postes de travail, plutôt que par des indemnités.

CES REVENDICATIONS SONT À L'ANTIPODE DES PROJETS DU GOUVERNEMENT. SEULES NOS MOBILISATIONS POURRONT STOPPER LES RÉGRESSIONS ANNONCÉES ET IMPOSER DES ALTERNATIVES.

Sud éducation Loire

BAC Français Orléans-Tours : dysfonctionnements en série

Sud éducation 37 a dénoncé, le 18 juin, les dysfonctionnements qui ont affecté la correction, les convocations et l'évaluation des épreuves anticipées du BAC de Français dans l'Académie d'Orléans - Tours. Nous affirmions que les inspecteurs pédagogiques régionaux ont fait connaître aux examinateurs de français la nécessité de « gonfler » les notes obtenues par les candidat-es pour la session de 2013, en donnant pour consigne de noter les élèves à l'oral sur 24 au lieu de 20. De plus, les correcteurs avaient 120 copies à corriger au lieu des 60-70 copies habituelles. Le 20 juin, notre élue acadé-



mique et notre secrétaire départemental ont répondu aux demandes de nombreux médias. Le 21 juin, seuls le SNES-FSU et Sud éducation ont signé un texte qui appelait à une mobilisation, le 24 juin, avant la prise des copies. Une bonne trentaine de correcteurs accompagnés d'une dizaine d'enseignant-es ont signifié aux autorités leur mécontentement. Un éternement maximal des collègues qui ont reçu des consignes de bienveillance toujours plus larges. Deux camarades sont passés aux télévisions et dans la presse locales. Nous ne manquerons pas de poursuivre notre mobilisation d'autant plus que des pressions se multiplient de la part des inspections.

Sud éducation Indre-et-Loire



RÉSISTANCE ANTIFASCISTE À LYON

LE COLLECTIF DE VIGILANCE 69 SUR TOUS LES FRONTS

ANTIFASCISME

POUR LES MILITANT-ES ANTIFASCISTES LYONNAIS-ES ET LEURS ORGANISATIONS, LA MORT DE CLÉMENT MÉRIC, LE 5 JUIN DERNIER, À PARIS, N'A SURPRIS PERSONNE, TANT LA VIOLENCE DE L'EXTRÊME DROITE N'A CESSÉ DE CROÎTRE, ICI, CES DERNIÈRES ANNÉES. DANS NOS RÉCENTS TRACTS, NOUS INTERPELLIONS AINSI LES POUVOIRS PUBLICS : « FAUDRA-T-IL UN MORT ? ». LA SITUATION LYONNAISE EST UN EXEMPLE INTÉRESSANT POUR QUI VEUT COMBATTRE LE FASCISME, DANS CE PAYS ET AU-DELÀ. POUR QU'IL N'Y AIT JAMAIS PLUS DE CLÉMENT À PLEURER.

LYON ET LES FASCISTES : UNE LONGUE TRADITION.

L'extrême droite à Lyon n'est pas une nouveauté puisque la ville et son département ont longtemps été le terreau de groupes tissant leurs théories racistes et négationnistes, notamment à l'université. Mais, depuis quelques années, on assiste à l'explosion des groupuscules fascistes. En effet, outre un FN structuré par des dirigeants très « droitiers » comme Bruno Gollnisch ou Pierre Vial, Lyon présente toute la palette de l'extrême droite, allant des cathos intégristes et anti-IVG, aux pétainistes antisémites de l'Œuvre Française et des Jeunesses Nationalistes (organisations dissoutes au cours de l'été), en passant par les identitaires, ainsi que le GUD, les soraliens d'Égalité & Réconciliation, et quelques nazis Blood & Honour (un temps affiliés localement à 3^e Voie, également dissoute cet été).

Ces groupes ont pu prospérer, alimentés classiquement par la crise et la désignation facile de boucs émissaires, mais aussi par la libération de la parole et du racisme gouvernementaux au fil des ans. Des bandes de supporters ultras de l'Olympique Lyon-

nais, que les fascistes avaient investies, leur ont permis d'attirer des jeunes issus des classes populaires. Dernièrement, l'atroce « printemps français », qui a montré, lors des manifestations contre le mariage pour toutes, la porosité entre la droite « classique » et l'extrême droite radicale, a assurément renforcé chacun de ces groupes.

Lyon est ainsi devenu un véritable laboratoire de l'extrême droite, chaque groupe occupant une niche écologique. Des va-et-vient

LYON EST DEvenu UN VÉRITABLE LABORATOIRE DE L'EXTRÊME DROITE. DEPUIS 2010, UNE QUARANTAINE D'AGRESSIONS RACISTES, OU SUR DES MILITANT-ES, ONT ÉTÉ COMMISES.

entre ces groupes sont cependant facilités par un discours et la désignation d'ennemis communs, en la personne de l'immigré-e, des « sans-paps », des « gauches » (qu'elles ou

ils soient syndicalistes, associatifs, politiques). De tristes personnages ont émergé et fait parler d'eux, au-delà de la scène locale, comme Benedetti ou Gabriac.

Le quartier touristique de Saint-Jean est devenu le terrain de jeu de cette extrême droite, notamment depuis qu'y est implantée « la Traboule », le local des identitaires. Les commerçant-es d'origine étrangère y sont des cibles régulières, au point que certain-es d'entre elles ont préféré fermer. Surtout, depuis 2010, une quarantaine d'agressions racistes, ou sur des militant-es, ont été commises, dont certaines gravissimes. Cumulées, elles ont occasionné plus de 400 jours d'incapacité totale de travail aux différentes victimes ! Ce chiffre est pourtant sous-évalué, beaucoup d'agressions n'ayant pas fait l'objet de plainte ni d'enquête.

UNE RIPOSTE UNITAIRE : LE COLLECTIF DE VIGILANCE CONTRE L'EXTRÊME DROITE.

Tentatives d'intrusion dans les locaux (PCF, PS...), intimidation des initiatives militantes comme un concert du Réseau éducation sans frontières, une réunion du Réseau

université sans frontières à la Bourse du Travail, exactions sur des bars estampillés « gauchistes », agressions d'individus, la litanie est désormais longue. Trop longue : en 2010, suite à l'agression de trois militants CNT, un collectif de vigilance contre l'extrême droite, (ci-après, le CV69) est réactivé. Il comprend une trentaine d'organisations : des partis politiques (du PS aux groupes libertaires), des syndicats (CGT, CNT, FSU, Solidaires) et des associations (Ligue des droits de l'homme (LDH) et SOS racisme très classiquement, mais aussi, entre autres, la fédération Rhône-Alpes des Maisons des Jeunes et de la Culture).

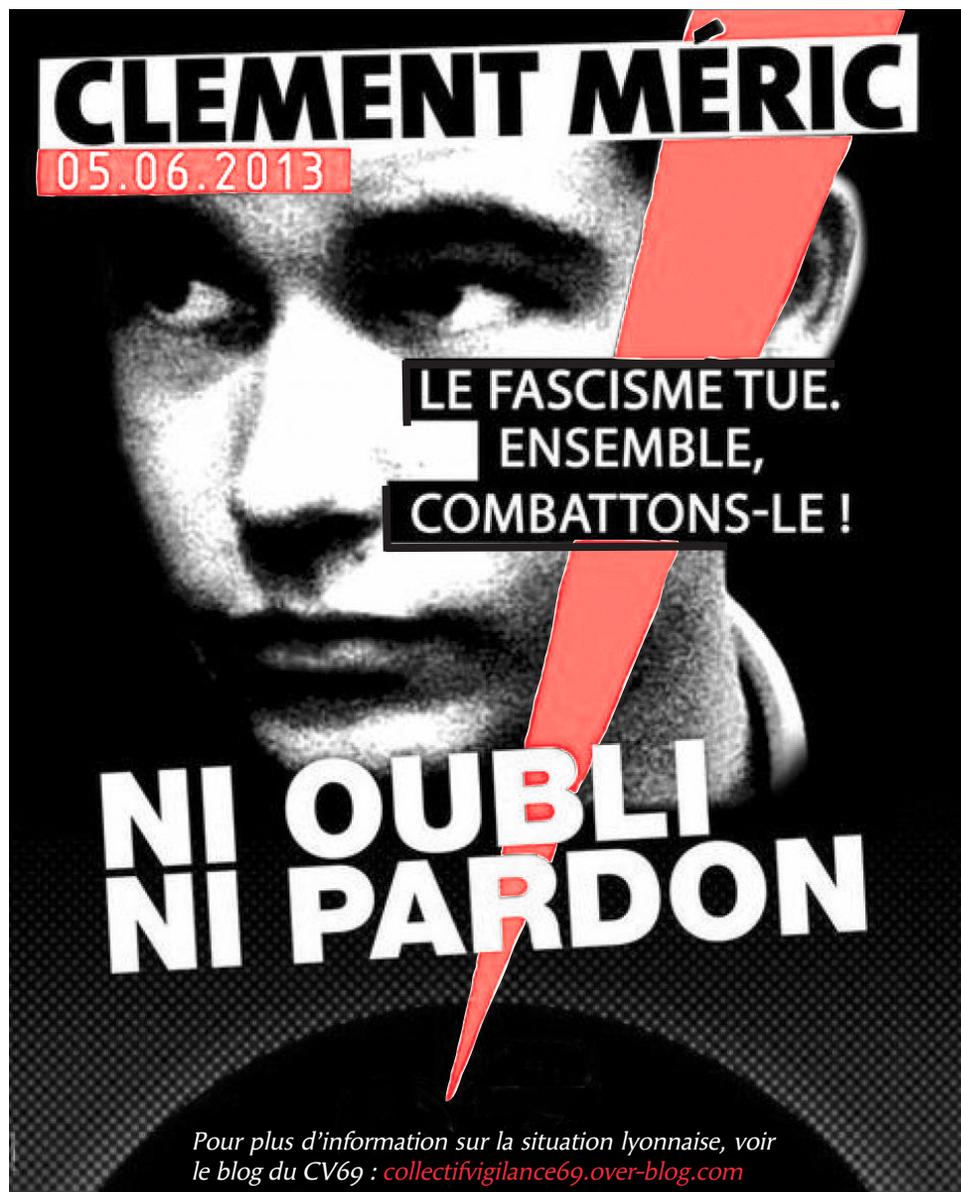
Le CV69 intervient sur tous les fronts. Il agit politiquement avec des rassemblements et manifestations de masse, des réunions de quartier pour informer et sensibiliser ; il intervient médiatiquement, en organisant des conférences de presse et compilant des dossiers sur l'activité des groupuscules fascistes et néonazis (le CV69 est depuis reconnu comme une source fiable par une partie de la presse locale et nationale) ; il est présent juridiquement, enfin, en assistant et soutenant les victimes d'agressions.

Grâce à une inlassable activité, des victoires ont été obtenues, comme la fermeture du local néonazi du « Bunker Korps Lyon » en 2011. C'est un des chevaux de bataille du CV69 car, à contrario des dissolutions juridiques des structures, qui demeurent essentiellement symboliques, la fermeture des locaux prive, effectivement, les groupes fascistes de leurs bases logistiques. Obtenir la fermeture du local identitaire « la Traboule », d'où sont parties plusieurs agressions condamnées par la justice, est donc un objectif prioritaire.

LE FASCISME NE DISPARAITRA PAS TOUT SEUL ET LES SYNDICATS DOIVENT ANIMER LA LUTTE ANTIFASCISTE ET COMBATTRE L'IDÉOLOGIE D'EXTRÊME DROITE, NATIONALISTE, RACISTE ET XÉNOPHOBE.

UNE LUTTE SYNDICALE ESSENTIELLE ET NÉCESSAIRE.

Sud éducation et Solidaires sont évidemment des acteurs de la première heure du CV69. En effet, le fascisme ne disparaîtra pas tout seul et les syndicats doivent animer la



lutte antifasciste et combattre son idéologie d'extrême droite, nationaliste, raciste et xénophobe qui, en masquant les antagonismes de classe, gomme la nécessité des luttes populaires.

Si la lutte passe naturellement par la formation militante, une partie importante du travail consiste aussi à s'opposer aux tentatives de marginalisation de celles et ceux qui mènent le combat antifasciste. Ainsi, il est particulièrement inadmissible que la Préfecture, une partie de la municipalité PS et l'essentiel de la presse régionale ne voient dans ce combat qu'une guéguerre des extrêmes, comme si les symboles et les discours fascistes qui se banalisent étaient le reflet d'idées acceptables dans un cadre démocratique. Nationale-

ment, une telle tentative de marginalisation a eu lieu, cet été, lorsque les dirigeant-es de l'UMP ont demandé la dissolution d'organisations d'extrême gauche.

LA TÂCHE, IMMENSE, DOIT ÊTRE ENVISAGÉE SUR LE LONG TERME. SUD ÉDUCATION ET SOLIDAIRES Y PRENDRONT TOUTE LEUR PART. L'ENNEMI, ÇA N'EST PAS LES IMMIGRÉ-ES OU L'ISLAM, CE SONT TOUTES CELLES ET CEUX QUI CHASSENT LES SANS-PAPIERS, QUI LICENCIENT OU ORGANISENT L'AUSTÉRITÉ.

Sud éducation Rhône



Comme à Lyon et de très nombreuses villes du pays, ce triste 6 juin 2013 au matin à Chambéry (73), le lendemain de la mort de Clément.

LE MERCREDI 15 MAI 2013, SUD ÉDUCATION 92 RECEVAIT JANOS ET IVAN, MEMBRES DU RÉSEAU « RÉSISTONS ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES POLICIÈRES ET SÉCURITAIRES »



Sud éducation

Pouvez-vous vous présenter ?

Janos

En participant à ce réseau, je continue à militer contre les injustices et l'oppression. C'est dans cet esprit que je suis membre fondateur de Sud éducation 92, auquel j'appartiens toujours : pour un syndicalisme démocratique, indépendant et de combat.

Ivan

Nous sommes membres du réseau « Résistons Ensemble ». Pour le présenter avec ses composantes et origines, voici ce qu'il est écrit sur le bulletin : « Le réseau Résistons ensemble a été formé, le 26 mai 2002, à la suite du Forum de Saint-Denis au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. « Résistons Ensemble » n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes de violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisa-

C'EST UN VRAI RÉSEAU ET PAS UNE ORGANISATION, SANS CHEF, NI PORTE-PAROLE, OÙ LES EXPÉRIENCES ET INFORMATIONS CIRCULENT, SANS COTISATION, NI CARTE DE MEMBRE.

tion ». C'est un vrai réseau et pas une organisation, sans chef, ni porte-parole, où les expériences et informations circulent, sans cotisation, ni carte de membre. Il fonctionne démocratiquement avec des listes de diffusion, un site internet et un bulletin.

Sud éducation

Pouvez-vous nous parler du Bulletin intitulé « Résistons Ensemble contre les violences policières et sécuritaires » ?

Janos

Il existe et se maintient, depuis 11 ans, avec une parution régulière et mensuelle. On en est au numéro 119. Ses articles sont repris sous forme papier ou numérique nationalement (Marseille, Lyon, Bordeaux etc.) voire internationalement (Belgique, Suisse, Canada etc.). Ils sont donnés de mains en mains, transférés, photocopiés, mis sur des sites dont on ne soupçonne pas l'existence, piratés (ce qui nous fait plaisir !)... Le bulletin est tiré à au moins plusieurs milliers d'exemplaires. Il y a eu plusieurs centaines de milliers de visites sur le site depuis qu'il existe. Le format, une feuille A4 recto-verso est un format politique. Dans les quartiers, il y a un rejet



des journaux manipulateurs ; déjà, par son format, « Résistons Ensemble » se différencie des autres. C'est plus facile à reproduire et à diffuser. On n'a jamais assez de place pour tout mettre mais on veut garder ce format.

Ivan

L'idée du journal, au départ, c'est de faire une compilation des informations qui circulent dans le réseau. Celles auxquelles on n'a pas forcément accès par l'intermédiaire des médias professionnels. L'idée est de donner la parole aux concernés, de médiatiser les luttes, de rompre l'isolement...

Janos

Le journal contient toujours un éditorial politique. L'angle de la répression policière permet d'ouvrir le débat politique, dans les quartiers, et de l'enrichir. Il permet de discuter de la situation sociale globale. Il parle de la misère, des inégalités et injustices qui se creusent, des « bavures », de la complaisance de la droite envers les fascistes, dernièrement, par le biais de leur intolérance face au mariage homosexuel, de la « gôche » qui continue, voire amplifie les mesures « sécuritaires » etc. Les réactions sont positives dans les quartiers. Il contient plusieurs rubriques : « chroniques de l'arbitraire », « agir » (mobilisations à venir), « sur le vif » (reportages et témoignages), « ripostes » etc.

Ivan

Ce bulletin essaye de faire en sorte que ce soit les gens eux-mêmes qui relatent et qui relaient.

Janos

Malheureusement, vu que le réseau fonctionne et que le bulletin paraît régulièrement, pour certains, c'est devenu une « institution ». Il n'y a pas assez de participation. D'ailleurs on sollicite les lecteurs de cet article pour envoyer des informations sur ce qui se passe, notamment dans l'Éducation nationale, avec la présence des policier-es, des assistant-es de sécurité, des brigades mobiles etc. Le bulletin a déjà critiqué le fichage des élèves via base-élèves, la chasse aux sans-papiers dans les écoles etc.

Sud éducation

Pouvez-vous raconter ce qui s'est passé à Gennevilliers le 15 avril 2013 ?

Janos

Le bulletin est diffusé depuis une dizaine d'années dans la cité du Luth à Gennevilliers (92). (Pour l'anecdote Sud éducation 92 a été fondé dans le collège de cette cité.) Il y un réseau de sympathie autour du journal.

Ivan

Le lundi 15 avril, on a été arrêtés avec le dernier bulletin et les affiches du réseau. Il y avait 4 voitures de police et 8 policier-es. On a été conduits dans des voitures séparées, sous contrainte, au commissariat de Gennevilliers, placés en cellule, photographiés. Nos empreintes digitales ont été prises.

Janos

On a été enjoins à ne plus mettre les pieds dans la cité. On aurait commis le délit de diffamation par voix de journaux et d'affiches... Les policier-es nous ont signifié qu'on pourrait être convoqués pour la poursuite de cette affaire. On a pu sortir après ce qui a été présenté curieusement comme des « auditions libres ». Le matériel a été confisqué. Il a été refusé de délivrer un reçu. Cette procédure est inhabituelle : pour un délit de presse on n'embarque pas les gens. Le sens de cette affaire, c'est d'isoler davantage les cités. Le quartier du Luth a été qualifié récemment de « zone de sécurité prioritaire », quadrillée par la police. En fait c'est une « zone de non-droit », mais pas dans le sens courant, puisque c'est l'État qui supprime les libertés ! Il n'y aurait pas le droit d'expression le plus élémentaire. Les fameuses « zones de sécurité prioritaires » sont destinées à ghettoïser davantage, à devenir des « bantoustans » où le pouvoir veut enfermer ses habitants : pauvres et d'origine immigrée.

JEUNES, PAUVRES, SDF, ARTISTES,
SANS-PAPIERS, FRAUDEURS,
MILITANTS, CHÔMEURS, FÉFARDS...
VOUS ALLEZ AVOIR AFFAIRE À MOI !



Illustration « Résistons Ensemble » No 2 d'octobre 2002

SUD ÉDUCATION 92 SOUTIENT COMPLÈTEMENT RÉSISTONS ENSEMBLE, APPELLE À SOUTENIR CE BULLETIN ET DÉNONCE FERMEMENT TOUTE ATTEINTE À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DONT SONT VICTIMES LES MILITANTS.

Sud éducation Hauts-de-Seine

Pour contacter le réseau :
contact@resistons.lautre.net

Le site du réseau avec ses bulletins,
ses contacts, ses guides juridiques etc. :
<http://resistons.lautre.net>

L'école pour tous Pourquoi ? Comment ?

VERS UNE ÉCOLE POUR TOUS

Des pistes pour l'ASH après notre stage syndical : trois logiques cohabitent par rapport à la scolarisation des élèves handicapés :

- les **exclure** du système scolaire commun, en créant des structures à part ;
- les **intégrer** (partiellement, socialement, pédagogiquement) ;
- ou les « **inclure** », terme actuel et à plusieurs sens, qu'il convient de définir.

La logique d'exclusion des élèves handicapés a été en œuvre dès le début du XXe siècle (ex : création des classes de perfectionnement en 1909), et perdure encore souvent aujourd'hui. L'intégration, développée par les lois de 1975 est une pratique adaptée aux élèves qui sont prêts à fréquenter l'école telle qu'elle est, autrement dit principalement pour ceux qui n'ont pas de difficulté d'apprentissage. C'est le cas des élèves ayant un handicap sensoriel ou physique. Mais pour ceux qui ont des troubles cognitifs, quelle scolarisation envisager ? Doit-on les priver d'une scolarisation avec les autres élèves lorsqu'ils grandissent ? Doivent-ils être inclus dans le système actuel (le I de CLIS devenu Inclusion plutôt qu'Intégration par exemple) comme cela se passe de plus en plus, sans transformation en profondeur de l'école ?

QUELLE POSITION SYNDICALE CONSTRUIRE POUR UNE ÉCOLE RÉELLEMENT POUR TOUS ?

Un syndicat de transformation sociale comme le nôtre se retrouve dans les principes d'une école inclusive, c'est-à-dire dans une posture éthique qui affirme que l'école est pour tous. Nous revendiquons une école démocratique, émancipatrice, qui n'exclut pas. L'enjeu est de permettre à des enfants reconnus handicapés d'être scolarisés, en milieu ordinaire, dans la mesure de leurs capacités, en prenant en compte les dimensions sociales et culturelles. Or l'école actuelle est pensée par rapport à une norme, où on « sélectionne » et non par rapport à la **différence**. Pour « inclure » les élèves handicapés, il faut que l'école s'adapte aux **besoins** de tous les élèves, ce qui est un changement de manière de penser majeur. L'école doit être profondément repensée pour accueillir la différence : il ne s'agit pas juste de scolariser des enfants handicapés dans des écoles, de les « inclure », sans moyens ni projet pour répondre aux attentes légitimes des personnes handicapées

ou de leurs parents. L'école inclusive ne concerne pas que les élèves handicapés et n'est pas de « l'intégration poussée ». Vouloir une école pour tous, c'est aussi une toute autre vision de l'école que l'individualisation actuelle des responsabilités sur les enseignants-es dans la scolarisation des enfants handicapés. Élèves handicapé-es, en difficulté, ou avec des besoins particuliers doivent pouvoir trouver leur place au plus près d'une scolarisation commune, comme tous les autres. Il faut mettre au cœur le projet de tous les enfants : à l'école de trouver les dispositifs pour les accompagner, en s'y adaptant.

CELA NÉCESSITE DES MOYENS !

- Moins d'élèves par classe, des dispositifs souples accueillant enfants handicapés et non, du travail en équipe, plusieurs enseignants-es par classes ou dispositifs s'il le faut, en lien avec les partenaires du secteur médico-social si nécessaire. (En Italie, dès 1977, la loi prévoyait un-e enseignant-e de soutien pour quatre enfants handicapé-es.) ;

- des personnels avec une formation exigeante, des missions redéfinies, de vrais statuts, en lien avec les autres corps de métier, et pouvant s'appuyer sur des personnels spécialisés ;

- stopper la logique unique de compensation individuelle : les moyens humains doivent être attribués à des dispositifs (à créer) et non aux personnes principalement (comme c'est le cas pour les AVS par exemple).

Il existe de nombreux lieux où parents, enseignants-es, professionnels-les expérimentent l'école inclusive. Mais la généralisation de ces expériences nécessite de repenser l'école pour ne pas laisser enfants et adultes dans des situations difficiles, face à une hétérogénéité impossible à gérer dans le cadre normatif que nous connaissons.

POUR SUD ÉDUCATION, L'ÉCOLE INCLUSIVE, COMME NOUS LA SOUHAITONS, NE PEUT ÊTRE MISE EN ŒUVRE SANS MODIFICATIONS IMPORTANTES DES POLITIQUES ACTUELLES, SANS REPENSER LA FORMATION, SANS CONCEVOIR UN RÉEL BUDGET À LA HAUTEUR DES AMBITIONS, SANS REPENSER LE CADRE GLOBAL DE LA SOCIÉTÉ. C'EST EN LUTTANT CONTRE TOUTES LES DÉRIVES EXCLUSIVES QUE NOUS Y PARVIENDRONS.

Sud éducation Loire

NON AU LICENCIEMENT DE FARID ZEMOURI, DÉLÉGUÉ SYNDICAL SOLIDAIRES !

Salarié dans une entreprise de transports du groupe Veolia dans l'Essonne, Farid Zemouri a rejoint Solidaires depuis plus de 5 ans : délégué syndical après les élections professionnelles dans cette entreprise, avec son équipe, il s'est battu, malgré les obstacles posés par la boîte, pour remplir le mandat que lui avaient confié ses collègues.

Parallèlement à ce travail syndical, Farid a dû se battre pour éviter son licenciement : Accidenté au travail, déclaré inapte à son poste par la médecine du travail, il a obtenu une reconnaissance de travailleur handicapé. Reclassé, dans un premier temps, à des tâches administratives, il a été retiré de ce poste administratif par un nouveau

directeur et assigné à la « salle chauffeurs », sans travail, pendant un an. Ensuite, Veolia a tenté 3 fois de lancer une procédure de licenciement à son endroit, trois fois retoquée par l'inspection du travail. Le patron fait donc maintenant un recours au ministère pour passer outre aux décisions de l'inspection du travail... et risque d'obtenir gain de cause !

RESTONS MOBILISÉ-ES ET SIGNONS LA PÉTITION : « NON AU LICENCIEMENT DE FARID ZEMOURI » :

www.petitionduweb.com/Petition_non_au_licenciement_de_farid_zemouri-1001137.html

Sud éducation Créteil

RÉPRESSION SYNDICALE CONTRE SUD PTT

Suite à une brève diffusée dans *le Sudversif*, mensuel satirique, s'indignant des sanctions disciplinaires infligées par JJ.Tibi (Directeur régional Courrier Touraine Berry) à l'encontre d'un militant syndical, le secrétaire départemental de Sud PTT 36/37 a été mis en examen pour avoir proféré les injures, « gugus, bouffon et herr Tibi », à l'encontre de JJ.Tibi. Cette mise en examen met en danger l'expression syndicale et porte atteinte à la liberté de la presse en général !

A l'initiative de Solidaires, un collectif s'est créé, mais, sans le soutien des autres O.S. Le 1er juillet 2013, 20 sudistes ont manifesté devant la permanence du député PS de Tours. J.P Gille est descendu et s'est engagé à intervenir auprès du directeur régional. Le procès se déroulera à la rentrée. Pour l'avocat de Sud PTT le dossier est vide.

Sud éducation Indre-et-Loire

AGENTES DES COLLÈGES ET LYCÉES, VICTIMES DE HARCÈLEMENT SEXUEL : DOMMAGE COLLATÉRAL DE LA DÉCENTRALISATION ?

Dans le cadre de la campagne « *Et voilà le travail !* », Sud éducation Créteil a vu remonter à la surface plusieurs cas de harcèlement sexuel. Remonter, car on a vraiment l'impression que les quelques cas lourds de collègues que nous avons accompagnées (vous comprenez qu'ici le féminin s'impose) n'étaient que la partie émergée d'un très gros iceberg, avec souvent des ambiances diffuses et, parfois, difficiles à cerner, de « blagues », discriminations, regards, etc..., toutes choses qui ont beaucoup de mal à s'exprimer pour pouvoir être combattues.

Le titre évoque un dommage collatéral de la décentralisation, car l'impunité des harceleurs est rendue plus facile par le fait que très souvent ils dépendent de l'Éducation nationale, alors que les agentes ont les départements et régions

comme patrons. Dans ce flou, ce sont parfois de véritables féodalités qui se sont installées, des zones de non-droit où les victimes ne savent plus trop de quel côté se tourner, d'autant plus qu'elles sont souvent en situation de précarité. C'est là que le rôle du syndicat est essentiel pour dénoncer les harceleurs, soutenir et accompagner les victimes.

QUE FAIRE ?

- Pour les cas individuels, demander immédiatement une mesure de protection fonctionnelle au département ou la région ; il faut souvent insister lourdement pour l'obtenir.

- Accompagner les collègues, dans leurs démarches juridiques, dans la recherche de témoignages. Il est parfois difficile de briser la loi du silence. L'aide juridique peut être obtenue de la part de la collectivité territoriale concernée.

- Parallèlement, faire les démarches et « harceler » l'éducation nationale pour qu'elle assume ses responsabilités vis-à-vis des harceleurs.

- Mener campagne, par voie de communiqués de presse, en étant, bien sûr, prudent-es sur l'anonymat (gare à la diffamation !) et en précisant que ces cas ne concernent pas tous les collègues et lycées, loin de là. La presse a été, à chaque fois, réceptive à ces communiqués, de même que certains élus des collectivités.

- Mener campagne auprès des rectorats afin que des formations soient menées, dans le cadre des plans académiques de formation, en direction des chefs et des personnels.

En résumé : nous ne pensions pas que la situation était aussi grave, mais la lourdeur des agressions subies par les collègues que nous avons accompagnées montre que le volet « Harcèlement sexuel » doit être intégré explicitement à notre campagne « *Et voilà le travail !* ». A noter, enfin, que ce domaine demande beaucoup de prudence et que la publicité, sur ce sujet, doit être maniée avec discernement et précaution.

Sud éducation Créteil

Joignez/re-joignez nous

Prenez contact avec votre syndicat local ou avec la fédération sur notre site :

www.sudeducation.org

Fédération des syndicats Sud éducation :
17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis
Téléphone : 01 42 43 90 09 - Fax : 01 42 43 90 32
e-mail : fede@sudeducation.org